

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 996**7 octobre 2004****SOMMAIRE**

Alapco Real Estate Development S.A., Luxembourg	47786	Fidei Consult S.A., Luxembourg	47802
Alison Investments S.A., Luxembourg	47804	Fuscine Holding S.A., Luxembourg	47800
Amerly's International S.A.H., Luxembourg	47803	Gestion Premier Fund S.A.H., Luxembourg	47797
Ardex Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47779	GKF-Group Holding S.A., Luxembourg	47789
Austria Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg	47789	Honeywell S.A., Luxembourg	47795
B2Tec, S.à r.l., Bertrange	47802	Honeywell S.A., Luxembourg	47795
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	47804	Iceberg Consulting & Services, S.à r.l., Mamer	47808
BEC Thema Advisory Company S.A.H., Luxembourg	47799	Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	47776
BEC Thema Fund, Sicav, Luxembourg	47796	Industrial Trading Corporation S.A., Luxembourg-Kirchberg	47807
Beltxnea S.A., Luxembourg	47803	Innova-Tech Holding AG, Grevenmacher	47777
Benvest S.A.H., Luxembourg	47808	Interleasing S.A.H., Luxembourg	47804
Black & Decker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47764	Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxembourg	47796
Black & Decker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47776	Kenzan International S.A.H., Luxembourg	47801
Bluefire S.A., Luxembourg	47803	Kenzan International S.A.H., Luxembourg	47801
Brederode International, S.à r.l., Luxembourg	47797	Liberté Financière S.A., Luxembourg	47798
Bucher Participation, S.à r.l., Luxembourg	47779	Lophira S.A.H., Luxembourg	47807
C.H.A.S. S.A., Luxembourg	47780	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg	47807
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg	47799	Mechanical Technology S.A., Luxembourg	47781
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg	47799	Mechanical Technology S.A., Luxembourg	47781
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg	47799	Multiple Managers Sicav, Luxembourg	47789
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg	47800	Multiple Managers Sicav, Luxembourg	47789
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg	47800	New Caledonia Investments S.A., Luxembourg	47799
Colux2, S.à r.l., Luxembourg	47788	Office Park S.A., Luxembourg	47782
Colux2, S.à r.l., Luxembourg	47788	Opportunity Invest S.A., Luxembourg	47806
Credit Suisse Multifund Management Company S.A., Luxembourg	47798	Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg	47780
Credit Suisse Multifund Management Company S.A., Luxembourg	47798	Outlet Mall (Italy) Holding, S.à r.l., Luxembourg	47781
CS Private Universe Management Company S.A., Luxembourg	47797	P.G.H. S.A., Luxembourg	47800
CS Private Universe Management Company S.A., Luxembourg	47797	Parteuropa Holding S.A., Luxembourg	47805
Epos Invest S.A., Luxembourg	47780	Pharmachimie Holding S.A., Luxembourg	47801
Epos Invest S.A., Luxembourg	47780	Pharmachimie Holding S.A., Luxembourg	47801
Euro 3000 Holding S.A., Luxembourg	47808	Ravago Holding S.A., Luxembourg	47805
Euro.I S.A.H., Luxembourg	47805	Revesta S.A.H., Luxembourg	47803
Exel Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	47796	Rohstoff A.G., Luxembourg	47804
		Santé Partenaires, S.à r.l., Luxembourg	47762
		SGG Services Généraux de Gestion S.A., Luxembourg	47796
		Sitrof Holding S.A., Luxembourg	47806
		TF Group Holding S.A., Luxembourg	47802
		Value in Action Holding 2001 S.C.A., Luxembourg	47786
		Value in Action Holding 2001 S.C.A., Luxembourg	47786
		Vauban International S.A., Luxembourg	47802
		Viera Invest and Finance S.A., Luxembourg	47782
		Viera Invest and Finance S.A., Luxembourg	47782

SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.132.850,-.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.375.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, here represented by Mrs Laetitia Ambrosi, employe, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established on March 31st, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 82.375, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 10, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 1154, dated December 12, 2001, such deed having been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 10, 2003, published in the Mémorial, Recueil C n° 796, dated July 29, 2003.

II. The Company's share capital is set at thirty-seven million one hundred thirty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 37,132,850.-) represented by one million four hundred eighty-five thousand three hundred fourteen (1,485,314) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one million seven hundred forty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 1,746,875.-) to raise it from its present amount of thirty-seven million one hundred thirty-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 37,132,850.-) to thirty-eight million eight hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 38,879,725.-) by creation and issue of sixty-nine thousand eight hundred seventy-five (69,875) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, each share having the same rights and obligations than the existing shares.

IV. The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to admit UHS INTERNATIONAL INC. with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, to the subscription of the sixty-nine thousand eight hundred seventy-five (69,875) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to be issued.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened UHS INTERNATIONAL INC., prenamed, through its proxyholder, who declared to subscribe to the sixty-nine thousand eight hundred seventy-five (69,875) new shares and pay them fully up in the amount of one million seven hundred forty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 1,746,875.-), by contribution in kind of one hundred eighteen thousand eighty-five (118,085) shares representing three point six six percent (3.66%) of MEDI-PARTENAIRES SAS, a société par actions simplifiée, existing and incorporated under the laws of France, inscribed at the Paris Register of Commerce under number B 435 037 551, with registered office at 7, rue Royale, F-75008 Paris, France, with a share capital in the amount of forty-eight million three hundred thirty-six thousand two hundred and ten Euro (EUR 48,336,210.-) represented by three million two hundred twenty-two thousand four hundred fourteen (3,222,414) shares with a nominal value of fifteen Euro (EUR 15.-) each. The one hundred eighteen thousand eighty-five (118,085) shares are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one million seven hundred forty-six thousand eight hundred ninety-eight Euro and forty-five Cents (EUR 1,746,898.45).

The net asset value of this contribution in kind is based on the audited and signed consolidated annual accounts as of December 31, 2003 of MEDI-PARTENAIRES SAS and on a Declaration made by its President that evidences a net asset value of one million seven hundred forty-six thousand eight hundred ninety-eight Euro and forty-five Cents (EUR 1,746,898.45) for the contributed shares.

The excess contribution of twenty-three Euro and forty-five Cents (EUR 23.45) will be allocated to the legal reserve of the Company.

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- * a copy of the up-dated articles of association of MEDI-PARTENAIRES SAS;
- * a copy of the up-dated «Registre des mouvements de titres» of MEDI-PARTENAIRES SAS;
- * the audited and signed consolidated annual accounts as of December 31, 2003 of MEDI-PARTENAIRES SAS, prenamed, certified «true and correct» by its President;
- * a «bulletin de souscription» issued by MEDI-PARTENAIRES SAS on June 30, 2003 attesting the subscription of 118.085 shares of MEDI-PARTENAIRES SAS by UHS INTERNATIONAL INC.

MEDI-PARTENAIRES SAS declares that:

* UHS INTERNATIONAL INC. is the sole full owner of the contributed shares and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

* all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-eight million eight hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 38,879,725.-) represented by one million five hundred fifty-five thousand one hundred eighty-nine (1,555,189) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

The Company already holds two million four hundred fifty-nine thousand eight hundred forty-seven (2,459,847) shares of MEDI-PARTENAIRES SAS, representing 76.34% of the total issued shares of MEDI-PARTENAIRES SAS.

Through this contribution in kind the Company becomes the owner of a total of 80% of the shares in MEDI-PARTENAIRES SAS, a Company incorporated in the European Union (France) and the Company refers to the article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Madame Laetitia Ambrosi, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 82.375, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1154 en date du 12 décembre 2001, cet acte ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 796 en date du 29 juillet 2003.

II. Le capital social de cette Société est fixé à trente-sept millions cent trente-deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 37.132.850,-) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze (1.485.314) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million sept cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 1.746.875,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions cent trente-deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 37.132.850,-) à trente huit millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 38.879.725,-) par la création et l'émission de soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze (69.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et d'admettre UHS INTERNATIONAL INC., avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, pour la souscription des soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze (69.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite UHS INTERNATIONAL INC., pré désignée, par son mandataire déclare souscrire aux soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze (69.875) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant d'un million sept cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 1.746.875,-) par apport en nature de cent dix-huit mille quatre-vingt-cinq (118.085) actions représentant 3 virgule soixante-six pour cent (3,66%) du capital social de MEDI PARTENAIRES SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège au 7, rue Royale, 75 008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 435 037 551 et ayant un capital social d'un montant de quarante-huit millions trois cent trente-six mille deux cent dix Euros (EUR 48.336.210,-) divisé en trois millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quatorze (3.222.414) actions. Les cent dix-huit mille quatre-vingt-cinq

(118.085) parts sociales sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur d'un million sept cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante-cinq Cents (EUR 1.746.898,45).

La valeur nette comptable de cet apport en nature est basée sur les comptes annuels consolidés audités et signés de MEDI PARTENAIRES SAS au 31 décembre 2003 certifié et signé et sur une Déclaration faite par son Président au terme de laquelle l'apport est évalué à un million sept cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quarante-cinq Cents (EUR 1.746.898,45) pour les parts sociales apportées.

La contribution excédentaire de vingt-trois Euros et quarante-cinq Cents (EUR 23,45) est allouée à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- * une copie des statuts coordonnés de MEDI-PARTENAIRES SAS, prénommée;
- * une copie à jour du registre des mouvements de titres de MEDI-PARTENAIRES SAS;
- * les comptes annuels consolidés audités et signés établis au 31 décembre 2003 de MEDI-PARTENAIRES SAS, prénommée, certifié «véritable et juste» par son Président.
- * une copie du «bulletin de souscription» émis par MEDI-PARTENAIRES SAS établi le 30 juin 2003 attestant la souscription des 118.085 actions de MEDI-PARTENAIRES SAS par UHS INTERNATIONAL INC.

MEDI-PARTENAIRES SAS déclare que:

* UHS INTERNATIONAL INC. est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

* toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de MEDI-PARTENAIRES SAS, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-huit millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 38.879.725,-) représenté par un million cinq cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-neuf (1.555.189) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

La Société détient déjà deux millions quatre cent cinquante-neuf mille huit cent quarante-sept (2.459.847) actions de MEDI-PARTENAIRES SAS représentant 76,34% du capital social de MEDI-PARTENAIRES SAS.

Dans la mesure où par cet apport en nature, la Société devient propriétaire d'un total de 80% des parts sociales de MEDI-PARTENAIRES SAS, une société ayant son siège en Union Européenne (France), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, vol. 20CS, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

J. Elvinger.

(079332.3/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

**BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 37.711.

In the year two thousand four, on the fifteenth September.

Before Mr Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Mr Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, of 29 July 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 50 of 13 February 1992.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 31 December 2002, published in the Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations C N° - 316 of 25 March 2003. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 37.711.

The Meeting is chaired by Mr Jean François Bouchoms, avocat, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting, Mr Gianpiero Saggi, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Mr Jean François Bouchoms, prenamed, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that 51,966 (fifty-one thousand nine hundred and sixty-six) shares, with a par value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each, representing the entire subscribed capital of the Company of USD 51,966,000 (fifty-one million nine hundred and sixty-six thousand US Dollars) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice.

2. Resignation of all the members of the board of directors of the Company, namely MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Mr Sabastianus Boelen and Mr Dennis Adams and discharge.

3. Resignation of ERNST & YOUNG S.A. as statutory auditor of the Company and discharge.

4. Decision to change the form of the Company from that of a société anonyme (limited liability company) into a société à responsabilité limitée (private limited liability company).

5. Conversion of the 51,966 (fifty-one thousand nine hundred and sixty-six) ordinary shares of the Company into 4,500 (four thousand five hundred) Ordinary A Shares and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) Preference A Shares, all having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.

6. Setting-up of the amount of the share capital of the Company under its new company form and confirmation of its shareholdings.

7. Amendment to article 1 of the Articles of which shall read as follows:

«**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.»

8. Amendment to article 4 of the Articles which shall be worded as follows:

«**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participation interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.»

9. Amendment to articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20. and 21. of the Articles, subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

10. Appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Mr Sabastianus Boelen and Mr Dennis Adams as the managers of the Company, constituting therefore a board of managers, for an unlimited period of time.

11. Appointment of ERNST & YOUNG S.A. as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2009.

12. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of the members of board of directors of the Company, namely MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Mr Sabastianus Boelen and Mr Dennis Adams and resolves to grant to each of them discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation.

Third resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of ERNST & YOUNG S.A. as statutory auditor of the Company and resolves to grant it discharge for the performance of its duties from the date of its appointment to the date of its resignation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the form of the Company from that of a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

Fifth resolution

The Meeting resolves to convert the 51,966 (fifty-one thousand nine hundred and sixty-six) ordinary shares of the Company into 4,500 (four thousand five hundred) ordinary A shares (the Ordinary A Shares) and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) preference A shares (the Preference A Shares), all having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars).

The Meeting further resolves that the Preference A Shares shall confer upon the holders thereof (i) the right, in priority to the payment of dividends to the holders of the Ordinary A Shares, to receive each year out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferred cash dividend (the Preferred Dividend) of 5% of the nominal value of the Preference A Shares in existence and (ii) in the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the right, in priority to the payment of liquidation proceeds to the holders of the Ordinary A Shares, to receive out of the assets of the Company available for distribution among the shareholders of the Company, a preferred liquidation proceed in an amount equal to the nominal value of the Preference A Shares in existence plus any accrued and unpaid Preferred Dividend.

The Meeting further resolves that the article of the Company's articles of association in respect of the Company's share capital shall have the wording as per article 4 of the ninth resolution below.

Sixth resolution

The Meeting resolves to set the share capital of the Company under its new company form at USD 51,966,000 (fifty-one million nine hundred and sixty-six thousand US Dollars) to be divided, as a result of the above resolution, into 4,500 (four thousand five hundred) Ordinary A Shares and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) Preference A Shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each, to be held as follows:

BLACK & DECKER INC.....	47,466	Preference A Shares
	4,499	Ordinary A Shares
NEWFREY LLC.....	1	Ordinary A Share
Total:.....	51,966	shares

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

«**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).»

The Company is formed for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

«**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participation interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it

has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.'

Ninth resolution

In addition to the above amendments and as a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20. and 21. of the Articles, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Name and Duration

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participation interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by simple resolution of the board of managers, and in any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad by a simple decision of the board of managers.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Chapter II. - Share capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is set at USD 51,966,000 (fifty-one million nine hundred and sixty-six thousand US Dollars), represented by 4,500 (four thousand five hundred) ordinary A shares (the Ordinary A Shares) and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) preference A shares (the Preference A Shares), each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) per share.

The holders of Preference A Shares shall be entitled each year, in priority to the payment of dividends to the holders of the Ordinary A Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, a fixed cumulative preferred cash dividend (the Preferred Dividend) of 5% of the nominal value of the Preference A Shares in existence.

An amount equal to the Preferred Dividend in respect of each financial year shall be credited to a special preferred dividend reserve (the Preferred Dividend Reserve) (for the benefit of holders of Preference A Shares only) at the end of each financial year.

The holders of the Ordinary A Shares shall be entitled to receive dividends in respect of a financial year to the extent that such dividends are declared.

Subject to the Preferred Dividend Reserve (as described above) having been credited with all it should have been, any dividend declared by the Company in respect of the financial year shall be paid on the Ordinary A Shares *pari passu* and to the relevant holders in proportion to the number of Ordinary A Shares held by each of them.

The holders of Preference A Shares shall be entitled, in the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, in priority to the payment of liquidation proceeds to the holders of the Ordinary A Shares, to receive out of the assets of the Company available for distribution among the shareholders of the Company, a preferred liquidation proceed in an amount equal to the nominal value of the Preference A Shares in existence plus any accrued and unpaid Preferred Dividend.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing

Without prejudice of the foregoing article 4, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code and article 11 bis paragraph 2 3) of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have the power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management

The Company is administered by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers

The board of managers will elect from among its members a Chairman. The first Chairman shall be appointed by a general meeting of shareholders. The Chairman will preside at all general meetings of shareholders and at meetings of the board of managers.

Meetings of the board of managers are convened by the Chairman or any two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice, or with the prior consent of all the managers, at least five days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of a resident and non-resident manager. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers, who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company on the first Friday of May at 11.00 a.m. or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within maximum six months after the close of the financial year.

If such day is a holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which it/she/he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to its/her/his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent it/her/him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken insofar as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders if and when the number of shareholders in the Company does not exceed 25. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial year - Profit sharing

Art. 16. Financial year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial year

Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company (after deduction of general expenses and all charges) is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends under the following conditions:

- 1) Interim accounts are established by the board of managers,
- 2) These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3) The decision to pay interim dividends is authorized by an extraordinary general meeting of the shareholders,
- 4) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit**Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing Law**Art. 23. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Tenth resolution

The Meeting resolves to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Mr Sabastianus Boelen and Mr Dennis Adams as managers of the Company, constituting therefore the board of managers of the Company as of the date hereof for an unlimited period of time.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to appoint of ERNST & YOUNG S.A. as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,730.-.

The notary has drawn the attention of the proxyholder of the appearing parties on the wording of article 182 of company law, what the proxyholder of the appearing parties recognized.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

constituée en vertu d'un acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 50 du 13 février 1992.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 316 du 25 mars 2003. La Société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.37.711.

L'Assemblée est présidée par M. Jean François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que Secrétaire de l'Assemblée M. Gianpiero Saddi, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que Scrutateur de l'Assemblée M. Jean François Bouchoms, précité, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent acte et signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi étant constitué, le Président a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

I. il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 51.966 (cinquante et un mille neuf cent soixante-six) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société de USD 51.966.000 (cinquante et un millions neuf cent soixante-six mille US Dollars) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Démission de tous les membres du conseil d'administration de la Société, à savoir MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., M. Sabastianus Boelen et M. Dennis Adams et décharge.

3. Démission de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et décharge.
4. Décision de changer la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
5. Conversion des 51.966 (cinquante et un mille neuf cent soixante-six) parts sociales ordinaires de la Société en 4.500 (quatre mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six mille) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant chacune une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars).
6. Fixation du montant du capital social de la Société sous sa nouvelle forme sociétaire et confirmation de son actionnariat.

7. Modification de l'article 1 des Statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, nommée BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), de même que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

8. Modification de l'article 4 des Statuts comme suit:

«**Art. 4.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut emprunter sous toute forme, excepté par offre publique. Elle peut procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et /ou d'actions. La Société peut accorder des prêts et accorder toute sorte de support, de prêts, d'avances et de garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations tendant à sauvegarder ses droits et toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles de favoriser l'accomplissement et le développement de celui-ci.»

9. Modification des articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20. et 21. des Statuts, coordination et renumérotation subséquentes des Statuts dans leur ensemble et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts.

10. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., M. Sabastianus Boelen et M. Dennis Adams en tant que gérants de la Société, constituant ainsi un conseil de gérance, pour une durée indéterminée.

11. Nomination de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, qui se tiendra en 2009.

12. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît et accepte la démission des membres du conseil d'administration de la Société, à savoir MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., M. Sabastianus Boelen et M. Dennis Adams et décide d'accorder à chacun d'entre eux décharge pour l'exercice de leurs fonctions, depuis la date de leur nomination jusqu'à celle de leur démission.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît et accepte la démission de ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de sa fonction, depuis la date de sa nomination jusqu'à celle de sa démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, cette résolution prenant effet immédiatement après que les résolutions ci-après sont passées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 51.966 (cinquante et un mille neuf cent soixante-six) parts sociales ordinaires de la Société en 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales ordinaires de Classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six mille) parts sociales préférentielles de Classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A) ayant chacune une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars).

L'Assemblée décide en outre que les Parts Sociales Préférentielles de Classe A conféreront à leurs détenteurs (i) le droit, en priorité par rapport au paiement de dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A, de

recevoir chaque année des bénéfices de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende, un dividende préférentiel fixe cumulatif en espèces (le Dividende Préférentiel) de 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A existantes et (ii) en cas de fructification du capital lors de la liquidation ou dissolution de la Société, le droit, en priorité par rapport au paiement d'un boni de liquidation aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A, de recevoir des actifs de la Société disponibles pour distribution parmi les associés de la Société, un boni de liquidation préférentiel d'un montant équivalent à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A existantes augmenté de tout Dividende Préférentiel impayé et en souffrance.

L'Assemblée décide en outre que l'article des statuts de la Société portant sur le capital social de la Société devra être formulé tel qu'à l'article 4 de la neuvième résolution ci-après.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital social de la Société sous sa nouvelle forme sociétaire à USD 51.966.000 (cinquante et un millions neuf cent soixante-six mille US Dollars), à répartir, selon la résolution ci-dessus, en 4.500 (quatre mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, qui seront détenues comme suit:

BLACK & DECKER INC.	47.466	Parts Sociales Préférentielles	de Classe A
	4.499	Parts Sociales Ordinaires	de Classe A
NEWFREY LLC.	1	Part Sociale Ordinaire	de Classe A
Total:	51.966	parts sociales	

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, nommée BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), de même que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art.4.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut emprunter sous toute forme, excepté par offre publique. Elle peut procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et /ou d'actions. La Société peut accorder des prêts et accorder toute sorte de support, de prêts, d'avances et de garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations tendant à sauvegarder ses droits et toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles de favoriser l'accomplissement et le développement de celui-ci.»

Neuvième résolution

Outre les modifications qui précèdent et en conséquence des résolutions énoncées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20. et 21. des Statuts, de coordonner et renuméroter les Statuts dans leur ensemble et, le cas échéant, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante, dans leur version française:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, nommée BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), de même que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et

le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour dévaluer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut emprunter sous toute forme, excepté par offre publique. Elle peut procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et /ou d'actions. La Société peut accorder des prêts et accorder toute sorte de support, de prêts, d'avances et de garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations tendant à sauvegarder ses droits et toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles de favoriser l'accomplissement et le développement de celui-ci.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil de gérance en tout autre endroit de la commune du siège, et en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg au moyen d'une résolution prise par une assemblée générale extraordinaire de l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut établir des filiales et des sièges (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non), aussi bien dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil de gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social vers l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société, le mieux placé pour faire cela dans ces circonstances.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le montant du capital social souscrit de la Société est fixé à USD 51.966.000 (cinquante et un millions neuf cent soixante-six mille US Dollars), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six) parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A), ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune.

Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit, chaque année, en priorité par rapport au paiement de dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A, de recevoir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende, un dividende préférentiel fixe cumulatif en espèces (le Dividende Préférentiel) de 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A existantes.

Un montant équivalent au Dividende Préférentiel relatif à chaque exercice social sera affecté à une réserve spécifique de dividende préférentiel (la Réserve de Dividende Préférentiel) (uniquement pour le bénéfice des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A) à la fin de chaque exercice social.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront le droit de percevoir des dividendes pour un exercice social, dans la mesure où de tels dividendes seront déclarés.

A la condition que la Réserve de Dividende Préférentiel (telle que décrite ci-dessus) ait été créditée telle qu'initialement prévu, tout dividende déclaré par la Société pour l'exercice social devra être payé pari passu sur les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et aux détenteurs concernés proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe A qu'ils détiennent.

Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit, en cas de fructification du capital lors de la liquidation ou dissolution de la Société, en priorité par rapport au paiement d'un boni de liquidation aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A, de recevoir des actifs de la Société disponibles pour distribution parmi les associés de la Société, un boni de liquidation préférentiel d'un montant équivalent à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A existantes augmenté de tout Dividende Préférentiel impayé et en souffrance

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en tout temps par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Partage des bénéfices

Sans préjudice de l'article 4 qui précède, chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles à des tiers.

Si la Société a plusieurs associés, des parts sociales peuvent être cédées à des tiers à condition qu'un tel transfert soit conforme aux exigences de l'article 189 de la Loi, c'est-à-dire qu'il ait été autorisé par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société.

La cession des parts sociales ne liera la Société ou les tiers que suite à une notification à, ou une acceptation par, la Société, telle que prévue à l'article 1690 du Code civil et à l'article 11 bis paragraphe 2 3) de la Loi.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

Chapitre III. - Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés**Art. 8. Gérance**

La Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut, à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

L'assemblée générale des associés devra décider de la rémunération, des termes et des conditions de nomination de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du conseil de gérance

Le conseil de gérance élit un Président parmi ses membres. Le premier Président sera désigné par une assemblée générale des associés. Le Président va présider toutes les assemblées générales des Associés et toutes les réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance son convoquées par le Président ou par deux membres du conseil de gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins cinq jours avant la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues aux lieu, heure et jour indiqués dans la convocation.

Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication adapté. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication adapté, un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, étant entendu qu'au moins deux gérants doivent être présents à la réunion.

Tout gérant peut participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, conférence vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par un de ces moyens sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant résident et d'un gérant non-résident. Les associés peuvent nommer parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, à condition qu'ils agissent dans les limites des pouvoirs dont le conseil de gérance a été investi.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera la responsabilités du/des mandataire(s) et son/leur éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire**Art. 12. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gé-

rance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés

L'assemblée générale annuelle des associés se tient annuellement au siège social de la Société le premier vendredi de mai à 11.00 du matin ou à un autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation à l'assemblée, au maximum dans les six mois après la fin de l'année sociale.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 14. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il/elle détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés lorsque le nombre d'associés de la Société n'excède pas 25. Dans cette hypothèse, chaque associé doit recevoir un projet écrit des résolutions à passer, et doit signer la résolution et le vote des résolutions écrites lors d'un ou plusieurs équivalents au lieu d'une assemblée générale aura la même force qu'une résolution passée lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société (après déduction des dépenses générales et de toutes les charges) est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés a, sous réserve du droit applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement de dividendes intérimaires aux conditions suivantes:

- 1) Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2) Ces comptes montrent un profit incluant les profits reportés,
- 3) La décision de payer des dividendes intérimaires est prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés,
- 4) Le paiement est effectué dès que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux modalités y relatives.

Art. 21. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions prévues par la Loi.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., M. Sabastianus Boelen et M. Dennis Adams en tant que gérants de la Société, constituant ainsi le conseil de gérance de la Société à partir de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte s'élève à approximativement EUR 4.730,-.

Le notaire soussigné a attiré l'attention du mandataire des parties comparantes sur la portée de l'article 182 de la loi sur les sociétés commerciales, ce que ce dernier reconnaît.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, il est établi qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.F. Bouchoms, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, vol. 145S, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

J. Delvaux.

(079144.3/208/728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 37.711.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2004, actée sous le n° 560 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(079145.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.846.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 16 juin 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société que:

1- Les associés ont accepté la démission de Sharon Alvarez-Masterton, née le 1^{er} janvier 1968 à Guernsey et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérante, avec effet au 20 mai 2004;

2- Les associés ont nommé Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérant, avec effet au 20 mai 2004.

Les gérants de la Société sont les suivants à compter du 20 mai 2004:

Séverine Michel,

Alistair Boyle,

Laurence McNairn.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061938.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INNOVA-TECH HOLDING AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
H. R. Luxemburg B 101.839.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG, mit Sitz in Grevenmacher, hier vertreten durch Herrn Vladislav Reger, Kaufmann, wohnhaft zu D-54329 Konz, Albert-Schweitzer-Strasse 18, handelnd in seiner Funktion als alleinzeichnungsberechtigtes geschäfts- führendes Verwaltungsratsmitglied,

2) Die Gesellschaft ABAKUS GROUP HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg-Stadt, hier vertreten durch Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxemburg, 50, rue Nicolas Martha, in seiner Funktion als alleinzeichnungsberechtigtes geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

I Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist INNOVA-TECH HOLDING AG.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

III Kapital - Aktien

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV Verwaltung

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

V Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

VII Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am ersten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mitteilbar oder gemeinsam mindestens 25% des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Übergangsbestimmungen:

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004, somit findet die erste Generalversammlung im Jahre 2005 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) die Gesellschaft MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG, vorbenannt	270 Aktien
2) die Gesellschaft ABAKUS GROUP HOLDING S.A., vorbenannt	40 Aktien
Total:	<u>310 Aktien</u>

Voll und in bar eingezahlt so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einundreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Vladimir Ivanov, Ökonom, wohnhaft in Bld. Litovsky 5/10-307, Moskau, Russische Föderation;
 - b) Herr Eduards Kitaiciks, Dipl. Arzt, wohnhaft in Bravibas Str. 291a-1, Riga, LV-1006, Latvia;
 - c) Herr Paul-Hubertus Nelke, wohnhaft in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S. A., mit Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg.

3. Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, gemäss Artikel 6, Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha, geboren in Blankenburg/Harz (D), am 29. Mai 1952, mit der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft zu beauftragen und ihm das alleinige Zeichnungsrecht zu übertragen.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Gesellschafterversammlung oder Generalversammlung im Jahr 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 28, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, welche dem Notar persönlich bekannt sind, haben diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.-H. Nelke, V. Reger, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 35, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 19. Juli 2004.

P. Decker.

(059360.3/206/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: GBP 20.046.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 86.743.

Par résolution en date du 11 juin 2004, les associés de la société ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à. r.l., ont décidé:

1. de renouveler le mandat pour une période venant à échéance lors de l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005 du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à. r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2. de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061732.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BUCHER PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.425,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 67.622.

Par résolution en date du 28 juin 2004, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de la société BUCHER PARTICIPATION, S.à. r.l., du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061734.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EPOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

(062385.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

EPOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 87.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juillet 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062401.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062792.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

C.H.A.S., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 75.665.

L'an deux mille quatre, le 15 juillet.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société C.H.A.S., inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro 461/2000, société anonyme constituée par acte du notaire Francis Kessler, ayant sa résidence à Esch-sur-Alzette, le trois mai deux mille.

- L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Weber, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg;
- L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franck Farjaudon demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président expose:

1. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au présent procès-verbal.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que cinq cents actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée pouvant décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sans autre forme de convocation.

3. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur à L-1469 Luxembourg, 101, avenue du Bois.
- 2) Démission de Monsieur Eric Rousseaux, avocat, demeurant à Luxembourg, de son mandat social.
- 3) Nomination de Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99, avenue du Bois, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Rousseaux.

4) Divers.

L'assemblée reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour. Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur à L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de prendre acte de la démission du mandat social de Monsieur Eric Rousseaux et lui accorde pleine décharge.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg, 99, avenue du Bois, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Eric Rousseaux. Le mandat de Monsieur Jean-Luc Schaus durera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

C. Werer / J.-L. Schaus / F. Farjaudon.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05140. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062410.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OUTLET MALL (ITALY) HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 97.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062797.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 65.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A.

Signatures

(062381.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 65.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juin 2004

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, co-opté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062398.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

VIERA INVEST AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.985.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de VIERA INVEST AND FINANCE S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 5 juillet 2004;
- d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Tim van Dijk;
- de nommer Monsieur Michel van Krimpen, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 juillet 2004. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes de l'année 2007;
- d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Michel van Krimpen qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062292.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

VIERA INVEST AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.985.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 19 juillet 2004

Au Conseil d'Administration de VIERA INVEST AND FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:
- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Michel van Krimpen, ayant son adresse professionnelle au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui peut engager la société par sa seule signature avec effet au 5 juillet 2004. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes de l'année 2007;

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- TCG GESTION S.A.: Administrateur
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.: Administrateur
- Michel van Krimpen: Administrateur Délégué

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062293.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OFFICE PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 101.986.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme BERLO SOPARFI S.A., avec siège social à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt, R. C. S. Luxembourg B 85.881,
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Lonien, ingénieur industriel, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt;
- 2) La société MERSCH & SCHMITZ, EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen, R. C. S. Luxembourg B 13.549,
ici représentée par son gérant et associé unique, Monsieur René Schmitz, ingénieur industriel, demeurant à L-9655 Harlange, 52, rue Laach;
- 3) Madame Diane Muller, sans état, demeurant à L-3376 Leudelage, 40, Domaine Op Hals,
ici représentée par Monsieur Jean Lonien, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2004;

4) Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Cette procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OFFICE PARK S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation immobilière y compris toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions de EUR 150,- (cent cinquante euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Droit de préemption

L'actionnaire, qui veut céder tout ou partie de ses actions, doit en aviser immédiatement le conseil d'administration, en indiquant les nom, prénom, profession, domicile du cessionnaire proposé ou, s'il s'agit d'une société, sa dénomination et son siège social, ainsi que le nombre et les numéros des actions à céder.

Ces actions seront offertes par préférence aux actionnaires qui bénéficieront d'un droit de préemption pour acheter les actions ainsi offertes au prorata de leur participation dans la société.

Si un ou plusieurs actionnaires ne font pas usage de leur droit de préférence, leurs parts dans l'acquisition des titres dont la cession est projetée accroîtra le droit de préemption des autres actionnaires dans la proportion de leurs participations respectives dans la société, n'étant pas comptées les participations de l'actionnaire cédant et de l'actionnaire renonçant à son droit préférentiel.

La procédure à respecter sera la suivante:

1) Dans les quinze jours de la réception de la notification du projet de cession, le conseil d'administration avisera tous les actionnaires de la faculté de préemption ouverte en leur faveur en leur indiquant le contenu de la notification et en les avisant qu'ils disposent d'un délai d'un mois pour accepter cette offre.

2) Dans le mois de cette notification aux actionnaires, ceux-ci feront connaître au conseil d'administration leur intention d'user de leur droit de préemption en indiquant le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir.

3) Si le nombre d'actions pour lesquelles l'offre est valablement levée, est inférieur au nombre d'actions offertes, le conseil d'administration en avise les actionnaires et leur indique le nombre d'actions pour lesquelles l'option n'a pas été levée. Ces actionnaires disposeront, à dater de cette notification, d'un nouveau délai d'un mois pour se porter éventuellement acquéreurs de ces actions.

4) Si néanmoins le nombre d'actions pour lesquelles l'offre est levée, demeure inférieur au nombre d'actions offertes, le droit de préemption des actionnaires devient caduc pour le tout. Si l'offre est valablement levée, le conseil d'administration en avise l'actionnaire vendeur ainsi que les acheteurs et l'opération est conclue par cette double notification.

5) En cas de non-exercice du droit de préemption par les actionnaires, l'actionnaire offrant pourra céder ses actions à l'acquéreur indiqué par lui dans sa notification au conseil d'administration et aux conditions y indiquées. Cette cession devra intervenir dans les trois mois à compter du jour où les autres actionnaires auront refusé l'offre. Si, à l'échéance de ce délai, la cession en faveur du tiers n'est pas intervenue, le droit de préemption des actionnaires renaîtra, selon les modalités ci-dessus envisagées. Toutes les notifications faites en exécution du présent article se font par lettre recommandée. Le prix payable pour l'acquisition des actions sera déterminé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires, à l'unanimité des voix. Ce prix ne pourra jamais être inférieur à la valeur bilantaire. Si un tel prix n'a pas été fixé par l'assemblée générale, le prix de rachat sera déterminé par un collège de trois experts. Les mêmes dispositions que ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de transmission pour cause de décès.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions devra en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les 300 (trois cents) actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société anonyme BERLO SOPARFI S.A., prénommée, cent vingt actions.	120
2) par la société MERSCH & SCHMITZ, EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT, société à responsabilité limitée, prénommée, cent vingt actions.	120
3) par Madame Diane Muller, prénommée, trente actions	30
4) par Monsieur René Moris, prénommé, trente actions	30
Total: trois cents actions	300

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Lonien, ingénieur industriel, né à Esch-sur-Alzette le 25 novembre 1947, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt;
 - b) Monsieur René Schmitz, ingénieur industriel, né à Luxembourg le 24 janvier 1950, demeurant à L-9655 Harlange, 52, rue Laach;
 - c) Monsieur René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société civile FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN ASSOCIES, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un administrateur-délégué.
Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude du notaire Tom Metzler.
Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Lonien, R. Schmitz, R. Moris, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 1. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juillet 2004.

T. Metzler.

(062655.3/222/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

VALUE IN ACTION HOLDING 2001 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.410.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060353.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

VALUE IN ACTION HOLDING 2001 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060354.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ALAPCO REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 101.978.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A., une société avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage,

ici représentée par son administrateur-délégué STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B numéro 93.773, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Joannes de Moor, expert-comptable, demeurant à B-2920 Kalmthout, 65, Withoeflei.

2) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B numéro 93.773, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

ici représentée par son gérant Monsieur Joannes de Moor, préqualifié.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALAPCO REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le développement de projets immobiliers en Europe et tout ce qui est relié à cette activité.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2004.

2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A. préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B numéro 93.773, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage,
 - b) ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING S.A., une société avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage,
 - c) BASIC EIGHT S.A., R. C. S. Luxembourg B numéro 72.211, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue-Jean Pierre Sauvage.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

KHESHIA HOLDINGS INC, avec siège social à Skelton BLDG, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, B.V.I.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la société est fixé à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. de Moor, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(062582.3/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

COLUX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.302.

Le bilan de COLUX2, S.à r.l., (la «société») au 28 février 2001, enregistré le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale du Liquidateur

(061875.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COLUX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.302.

Le bilan de COLUX2, S.à r.l., (la «société») au 28 février 2002, enregistré le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale du Liquidateur

(061876.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

AUSTRIA OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 96.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

G. Lecuit.

(062799.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MULTIPLE MANAGERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(061708.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MULTIPLE MANAGERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.934.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Steve Georgala, Partner
MAITLAND & CO, S.à r.l.
35, rue La Boétie
F-75008 Paris

M. Jacobus Johannes Human, Director
INSIGER DE BEAUFORT ASSET MANAGEMENT NV
Herengracht 537
NL-1017 BV Amsterdam

M. Thomas Melchior, Assistant Vice President
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

M. Peter George Sieradzki, Executive Director
BANK INSINGER DE BEAUFORT NV
Herengracht 537
NL-1017 BV Amsterdam

Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061704.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

GKF-GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.970.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., having its registered office in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Mrs Lyn Voegelé, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2.- Mrs Lyn Voegelé, prenamed, acting in her own name.

The aforesaid proxy after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be GKF-GROUP HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of participating interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and share in the capital and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), represented by three hundred and twenty (320) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares shall be in bearer form. A register of shares shall be held at the registered office of the company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The board of directors may choose among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation is committed either by the individual signature of any Class A director, or by the joint signature of one Class A director together with one Class B director or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday in June at 10.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Transitional provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December of 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 4 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2.- Mrs Lyn Voegelé, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and twenty shares	320

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

Class A Directors:

1.- Mr Garri Chitchyan, Kaufmann, residing in Odesskaja Straße 14/73, 117303 Trilisi (Russia), born in Trilisi on April 26, 1962.

2.- Mr Konstantin Vartanov, Kaufmann, residing in DM. Uljanova Straße 28/94, 117036 Moskau (Russia), born in Moskau on September 27, 1967.

Class B Director:

3.- Mr Hermann-Josef Dupre, attorney-at-law, residing in D-54290 Trier, 21, Hauptmarkt, born in Trier on July 11, 1958.

4) Is appointed as statutory auditor:

Mr Götz Schöbel, Betriebswirt, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstraße 29, born in Bad Frankenhausen, on March 14, 1966.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung ins Deutsche:

Im Jahre zweitausendundvier, am achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- LCG INTERNATIONAL A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, hier vertreten durch Frau Lyn Voegele, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ihr ausgestellt.

2.- Frau Lyn Voegele, vorbenannt, handelnd in ihrem eigenen Namen.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1^{er}. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung GKF-GROUP HOLDING S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente, Kapitalbeteiligungen und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert einhundert Euro (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven,
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer von maximum 6 Jahren ernannt. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A, oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni, um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2005 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 4 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) LCG INTERNATIONAL A.G., vorbenannt, dreihundertneunzehn Aktien	319
2) Frau Lyn Voegele, vorbenannt, eine Aktie.	1
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendneuhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Kategorie A:

1.- Herr Garri Chitchyan, Kaufmann, wohnhaft in Odesskaja Straße 14/73 117303 Moskau, Russland, geboren in Trilisi, am 26. April 1962.

2.- Herr Konstantin Vartanov, Kaufmann, wohnhaft in DM. Uljanova Straße 28/94, 117036 Moskau, Russland, geboren in Moskau, am 27. September 1967.

Kategorie B:

3.- Herr Hermann-Josef Dupre, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, 21 Hauptmarkt, geboren in Trier am 11. Juli 1958.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Kostrastraße 29, geboren in Frankenhausen, am 14. März 1966.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2009.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch der Kompartmenten die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Voegele, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2004, vol. 428, fol. 21, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. Juli 2004.

H. Hellinckx.

(062547.3/242/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

F. Schiltz

Un mandataire

(062372.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1140 Bruxelles, 3, avenue du Bourget.
Siège de la Succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Bruxelles le 30 juin 2004

La session est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de M. Antoine Winters.

Présences

Les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés dans la liste de présence ci-jointe. Elle est signée par chaque actionnaire présent ou représenté, avant l'ouverture de la session. La dite liste de présence, signée par les membres de l'assemblée, indique que tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Convocations

Vu que tous les actionnaires sont présents, ou valablement représentés par des procurations qui resteront annexées au présent procès-verbal, l'assemblée peut délibérer et statuer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. rapport de gestion pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003,
2. rapport du commissaire-réviseur pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003,
3. adoption des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003,
4. décision concernant les résultats,
5. décision concernant la décharge aux administrateurs et au commissaire,
6. approbation des honoraires annuels relatifs aux travaux du commissaire pour son mandat renouvelé lors de l'A.G. de 2003, qui prendra fin lors de l'A.G. à tenir en 2006 et des honoraires d'audit complémentaires,
7. mandat des administrateurs,
8. mandat du commissaire.

Délibération

Après délibération, le président donne lecture des résolutions suivantes prises par l'assemblée à l'unanimité des votes:

1. l'assemblée prend acte du rapport de gestion pour l'exercice social clôturé le 31 décembre,
2. l'assemblée prend acte du rapport du commissaire-réviseur pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003,
3. l'assemblée adopte les comptes annuels pour l'année comptable clôturée le 31 décembre 2003, tels que établis par le conseil

4. AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice à affecter	9.900.177 EUR
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	27.767.432 EUR
- Bénéfice à reporter	37.667.609 EUR

5. par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exécution officielle de leurs mandats.

Approbation est donnée de l'exemption de sous consolidation selon l'article 113 du Code des Sociétés pour une période de deux ans, soit les exercices 2004 et 2005

6. l'assemblée approuve les honoraires du mandat du commissaire qui s'élèvent à EUR 67.993 hors TVA et débours divers et approuve les honoraires de EUR 18.225 qui correspondent aux travaux complémentaires d'audit dans le cadre de la révision des comptes statutaires.

7. l'assemblée décide de réélire Messieurs Antoine Winters, Luc Dom et Georges Van Kula en qualité d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social clôturant le 31 décembre 2004.

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

8. l'assemblée confirme le mandat du commissaire-réviseur Monsieur Jan Vanfraechem (PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises - ayant son siège social à 1932 Sint - Stevens Woluwe, Woluwedal 18), est nommée Commissaire pour un terme de trois ans qui prendra fin lors de l'A.G. à tenir en 2006.

47796

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 11 h.

A. Winters / G. Van Kula / L. Dom
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08176. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062375.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.906.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(061368.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.641.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour la société EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(061364.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.908.

—
Le bilan au 28 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour INVESCO MAXIMUM INCOME FUND SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(061701.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BEC THEMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061737.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

CS PRIVATE UNIVERSE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 85.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(060845.3/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CS PRIVATE UNIVERSE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 85.398.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Mario Seris	Zurich	Chairman
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Chairman
Agnès F. Reicke	Zurich	
Stefan Mächler	Zurich	

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060843.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

GESTION PREMIER FUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.164.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061744.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 mai 2004

L'Assemblée nomme Monsieur Jacques Reckinger, gérant pour une durée de trois ans.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062972.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LIBERTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.633.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062976.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

CREDIT SUISSE MULTIFUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 81.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS05444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(060827.3/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CREDIT SUISSE MULTIFUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 81.898.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Mario Seris	Zurich	Chairman
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Chairman
Agnès F. Reicke	Zurich	
Stefan Mächler	Zurich	

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060824.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

BEC THEMA ADVISORY COMPANY , Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.752.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061750.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.401.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062974.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR: 1.500.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 70.384.

Le bilan de COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., (la «société») au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS007386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(061865.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 70.384.

Le bilan de COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., (la «société») au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(061868.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 70.384.

Le bilan de COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., (la «société») au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire Générale

(061870.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 70.384.

Le bilan de COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., (la «société») au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-A07401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

Secrétaire générale

(061871.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

P.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.457.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 8 juin 2004 a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010:

des administrateurs suivants:

Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Annamarie James, avec adresse professionnelle au 11, Bionstrasse, CH-8006 Zürich.

Dr. Christof Ebersberg, avec adresse professionnelle au 441, Schlatt, CH-9491 Ruggel.

Hanspeter Stäger, avec adresse professionnelle au 15, unter der Linde, CH-7304 Maienfeld.

du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07097. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061408.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

FUSCINE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061352.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.403.

—
Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061366.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.403.

—
Extrait des résolutions lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 février 2004

La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061384.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PHARMACHIMIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.497.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

PHARMACHIMIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(061360.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

PHARMACHIMIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.497.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2003

La cooptation de la société LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PHARMACHIMIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061376.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

B2TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 161, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 98.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 54.210.

Extrait de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 9 juillet 2004

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juillet 2004, le mandat de commissaire aux comptes de la société DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon à Strassen actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de DELOITTE S.A., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061629.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

FIDEI CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.731.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Signatures.

(061910.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2003 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04335/693/22)

Le Conseil d'Administration.

REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 octobre 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (04033/534/14)

Le Conseil d'Administration.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04116/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUEFIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04117/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04118/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALISON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.756.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04129/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.691.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04130/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04163/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEASING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 18.453.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. November 2004 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung vom 10. September 2004 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (04164/795/14)

Der Verwaltungsrat

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 octobre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04165/795/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.392.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 octobre 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04255/000/20)

Le Conseil d'Administration.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises relativement aux comptes consolidés au 31 décembre 2002;
4. Approbation des bilan, compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les comptes au 31 décembre 2003;
6. Approbation du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2003;
7. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises relativement aux comptes consolidés au 31 décembre 2003;
8. Ratification de l'ensemble des garanties accordées et actuellement en cours de validité;
9. Rectificatif au sujet de la nomination d'un réviseur d'entreprises pour la revue des comptes consolidés au 31 décembre 2003;
10. Modifications statutaires:
 - A. Suppression du 2^{ème} paragraphe de l'article 8 des statuts relatif à l'information de l'assemblée des actionnaires préalablement à la conversion des actions au porteur en actions nominatives et vice versa;
 - B. Suppression de l'article 9 des statuts relatifs à la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des obligations hypothécaires;

C. Ajout à l'article 10 des statuts de la phrase suivante: Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder 6 ans;

D. Suppression de l'article 12 des statuts;

E. Suppression à l'article 13 des statuts des termes «soit du président, soit en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur le plus âgé»;

F. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil est présidé par un président de séance»;

G. Modification de l'article 15 pour lui donner la teneur suivante: «Les délibérations du conseil d'administration sont constatés dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont signés par tous les membres qui ont participé à la réunion. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, courriel avec signature électronique, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration»;

H. Ajout à l'article 22 des statuts de la phrase suivante: Les commissaires aux comptes sont nommés pour un terme qui ne peut excéder 6 ans;

I. Modification de la première phrase de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable suivant.»

11. Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur le point 10. de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2^{ème} Assemblée portant sur ce point devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04309/795/48)

Le Conseil d'Administration.

SITROF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 octobre 2004 à 13.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04293/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.836.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (04301/584/15)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.303.

The Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *27th October 2004* at 11.30 a.m.

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Liquidators and review of the liquidation accounts as at 31st July 2004.
2. Appointment of Mr Marco Ries, independent auditor with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, as auditor of the liquidation.

This meeting is being reconvened considering that the quorum required for the Extraordinary General Meeting of 16th September 2004 with the same agenda was not met, so that this meeting was not regularly constituted and could therefore not validly deliberate.

II (04172/521/16)

By order of the Board of Liquidators.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 46.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi *15 octobre 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (04236/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MANULIFE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.141.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MANULIFE GLOBAL FUND will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg at 11.00 a.m. on *15 October 2004* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the Audit Report to the Shareholders and approval of the Audited Annual Report for the year ended 30 June 2004.
2. Declaration of Final Dividend.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Election and re-election of the Directors.
5. Re-election of independent Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than 13 October 2004. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office. Bearer shareholders wishing to attend the meeting are required to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company.

II (04260/041/27)

The Board of Directors.

EURO 3000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04319/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ICEBERG CONSULTING & SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 86.879.

Messieurs les associés sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 novembre 2004 à 11.00 heures en l'étude de Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination d'un liquidateur.

Messieurs les associés sont priés de confirmer leur présence auprès de l'étude de Maître d'Huart.

I (04320/773/14)

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.338.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 octobre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04329/000/20)

Le Conseil d'Administration.
